

Affaires courantes

M. Milliken: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire aimerait peut-être savoir que j'ai posé cette question parce que j'ai appris qu'on avait retenu les services de cet homme ou de cette société.

La Direction des journaux a fait une erreur quand, la première fois, elle a fait imprimer le nom de M. Peter Milteer au *Feuilleton*. J'ai utilisé le prénom Lee dans ma question et je pense que la personne qui l'a transcrite au *Feuilleton* a lu ma signature en-dessous, s'est trompée de nom et, par erreur, a tapé Peter au lieu de Lee.

Ce n'était pas ma faute, je n'y étais pour rien et le greffier le savait. Dès que j'ai noté l'erreur le jour où elle a paru, je l'ai signalée au greffier, car ce n'était pas la question que j'avais posée. Le député ne devrait pas penser que je l'ai changée pour voir quel résultat cela donnerait. Ma question était très précise. Je regrette qu'il ne soit pas en mesure d'y répondre. Je vais essayer d'obtenir plus de détails afin d'inscrire à nouveau la question au *Feuilleton*.

M. Cooper: J'accepte cette explication, monsieur le Président. Je prie le député d'excuser le reproche qu'on aurait pu déduire de mes remarques. Cependant, mes réponses restent les mêmes pour les raisons que j'ai mentionnées: chercher à obtenir des renseignements de 230 agences et ministères, c'est un peu trop.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me suis plaint dernièrement du fait que deux questions sont inscrites à mon nom au *Feuilleton* depuis plus de quarante-cinq jours et que je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Je vois que le secrétaire parlementaire, grâce à des efforts considérables j'en suis sûr, a pu répondre à l'une de ces questions. Toutefois, ma plainte reste fondée.

J'ai déposé l'avis de l'autre question le 6 décembre dernier. Comme nous sommes aujourd'hui le 15 février, vous reconnaîtrez que le délai de quarante-cinq jours prévu dans le Règlement est depuis longtemps expiré. Étant donné que la question n° 197 a été remise au greffier de la Chambre le 6 décembre, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous préciser quand le gouvernement tentera de respecter le Règlement de la Chambre en y répondant.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dissiper les inquiétudes du député. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai répondu aujourd'hui à la question n° 225 comme je l'ai fait.

Dans le cas de la question n° 162, à laquelle je viens tout juste de répondre, il a fallu demander aux agents de plusieurs ministères fédéraux de consacrer des heures, et par le fait même l'argent des contribuables, pour recueillir et transmettre des renseignements vitaux, comme le nombre de valises ou de sacs qu'a emportés chacune des personnes qui a effectué le voyage ou encore le volume d'essence que l'automobile du premier ministre a consommé. Il faut évidemment beaucoup de temps pour recueillir ces renseignements quand la délégation est nombreuse.

Si les députés insistent pour poser ce genre de questions et nous imposer un délai de 45 jours, j'aurai du mal à leur répondre et je devrai fournir le genre de réponses que je viens de donner pour la question n° 225. Je voudrais toutefois rassurer le Président en lui promettant de faire de mon mieux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell toujours sur ce rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne veux pas commencer une discussion avec le député. Néanmoins, dans le cas de la question n° 197, à laquelle on n'a pas encore répondu, je demande le nom des notaires et des mandataires agissant pour le compte de la Banque fédérale de développement, la date de leur nomination, et combien d'argent ils ont reçu du gouvernement fédéral.

Sauf pour l'année en cours, le gouvernement devrait pouvoir trouver cette information en consultant les rapports des années précédentes qui ont été déposés à la Chambre. La seule partie qui doit faire l'objet de recherches est l'année en cours. Le gouvernement devrait pouvoir fournir le reste sans avoir à faire de recherches.

J'accepte que les questions restent au *Feuilleton*. Mais la Chambre devrait comprendre que ce sont des règlements, que ce ne sont pas de simples suggestions que le gouvernement observe quand cela lui convient.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.